

Province de Québec
District d'Arthabaska
MRC de l'Érable
Ville de Princeville

Séance régulière du conseil tenue ce **dixième jour de janvier 2005**, au lieu et à l'heure ordinaire des sessions et à laquelle prennent part :

Monsieur Serge Bizier
Monsieur André Bergeron
Madame Monique Carré
Monsieur Fernand Ruel
Monsieur Jan Heeremans

sous la présidence de Monsieur Gilles Fortier, maire, formant quorum. Le greffier adjoint, Jean-Marc Bédard est également présent.

Après la prière d'usage, monsieur le maire souhaite la bienvenue à l'assistance.

05-01-001

Approbation des procès-verbaux

Chaque membre du conseil en ayant reçu copie au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier adjoint est dispensé d'en faire la lecture.

Sur une proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu d'approuver les procès-verbaux du 6 décembre 2004 et 20 décembre 2004.

ADOPTÉE

05-01-002

Ratification des chèques, des dépôts-salaires et du temps supplémentaire

Sur une proposition du conseiller Jan Heeremans, appuyée par le conseiller Serge Bizier, il est unanimement résolu de ratifier les dépôts-salaires, le temps supplémentaire et les chèques fournisseurs suivants :

Fonds d'administration :

- En date du 22 décembre 2004
 - nos 4CH001953 à 4CH001957 17 222.71 \$
- En date du 30 décembre 2004
 - nos 4CH001958 à 4CH001960 22 926.14 \$
- En date du 5 janvier 2005
 - nos 5CH000001 à 5CH000009 43 329.27 \$

dépôts salaires des périodes 200449 à 200452 + 200501
temps supplémentaire des périodes 200449 à 200452 + 200501

ADOPTÉE

05-01-003

Approbation des comptes

Sur une proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par le conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu d'approuver les comptes suivants et d'en autoriser le paiement :

Fonds administration :

- En date du 10 janvier 2005
- nos 5CH000010 à 5CH000099 135 094.85 \$

Fonds immobilisation :

- En date du 10 janvier 2005
- nos 5CH200000 à 5CH200002 22 913.43 \$

ADOPTÉE

05-01-004

Affectations de crédits – Dépenses incompressibles et engagements

Sur une proposition de la conseillère Monique Carré, appuyée par le conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu d'affecter les crédits nécessaires en 2005 pour les dépenses incompressibles et les engagements suivants :

- a) Salaires des fonctionnaires et employés tels qu'établis par résolution, entente, contrats ou convention et versés sur une base hebdomadaire ou mensuelle;
- b) Rémunération et allocation des membres du conseil versées sur une base mensuelle;
- c) Remboursement des emprunts à long terme et des intérêts tels qu'établis sur chacun des actes ou billets contractés;
- d) Engagement de crédit avec Récupération Gaudreau Inc. tel qu'établis par les contrats ou facturations sur une base mensuelle;
- e) CRSBP – Mauricie-Bois-Francs-Lanaudière Inc. : contribution annuelle de **21 918.93 \$** (plus taxes);
- f) Quote-part de la MRC de l'Érable pour l'administration, la rémunération des élus, l'aménagement et l'évaluation foncière :
 - Montant total de **141 892.55 \$** payable en deux versements égaux le 15 février 2005 et le 15 juin 2005;
- g) Quote-part des dépenses du Centre local de développement de l'Érable :
 - Montant total de **49 048.31 \$** payable en deux versements égaux le 15 février 2005 et le 15 juin 2005;
- h) Quote-part pour la Corporation de développement agro-alimentaire et forêt du Centre-du-Québec (CDAFCQ) de **1 190.45 \$** payable en deux versements égaux le 15 février 2005 et le 15 juin 2005;
- i) Quote-part des dépenses des équipements supralocaux :
 - Montant total de **17 728.67 \$** payable en deux versements égaux le 15 février 2005 et le 15 juin 2005;
- j) Quote-part des dépenses de fonctionnement du Programme PAIR de **690.46 \$** payable en deux versements égaux le 15 février 2005 et le 15 juin 2005;

- k) Quote-part des dépenses de fonctionnement de la MRC de l'Érable pour l'hygiène du milieu, la culture, la forêt publique et privée ainsi que le transport collectif de **5 212.73 \$** payable en deux versements égaux le 15 février 2005 et le 15 juin 2005;
- l) Contribution à la Société d'Horticulture de Princeville de **39 700.00 \$** pour le fonctionnement de la Société et du Café payable en deux versements égaux en février 2005 et avril 2005 et **4 000 \$** pour la foire champêtre et culturelle payable en juin;
- m) Contribution à Développement économique Princeville de **145 000.00 \$** payable en trois versements égaux en février 2005, mai 2005 et août 2005;
- n) Contribution à la bibliothèque municipale Madeleine-Bélanger de **7 500 \$** payable en deux versements égaux en février 2005 et avril 2005 ainsi que **1 400 \$** de remboursement d'achat de livres payable sur présentation de factures;
- o) Dépenses engagées pour les services rendus par les fournisseurs suivants :
- ABA extermination inc.
 - Bell Mobilité cellulaire & Bell Mobilité Pagette
 - Biolab
 - Café Appalaches inc.
 - CARRA
 - CSST
 - Électro Alarme 2000 inc.
 - Fiducie Desjardins (RRS & REER)
 - Financière Banque Nationale (REER)
 - Fonds de l'information foncière
 - Fonds des pensions alimentaires
 - Gaz Métropolitain
 - Groupe Distribution (Provigo)
 - Guy Vachon
 - Hydro-Québec
 - Mckenzie Financial Corporation (REER)
 - Ministre des Finances du Québec
 - Ministre du Revenu du Québec
 - Petites caisses
 - Postes Canada
 - Postage by Phone (Téléchargement)
 - Receveur Général du Canada
 - Régie de l'Assurance-Maladie du Québec
 - SOCAN
 - Société de l'Assurance automobile du Québec
 - SSQ – Groupe financier
 - Syndicat des employés municipaux des Bois-Francs
 - Système de Protection Victo inc.
 - Télébec internet
 - Télébec ltée
 - Vidéotron ltée

ADOPTÉE

05-01-005

Modification – résolution no 04-12-322

Sur la proposition du conseiller Jan Heeremans, appuyée par le conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu que la résolution no 04-12-322 soit modifiée pour corriger le nom de l'entreprise de fourniture d'une souffleuse à neige soit Monsieur Damien Boissonneault au lieu de Les Excavations St-Pierre.

Que la trésorière soit autorisée à effectuer les paiements aux échéances prévues du contrat de fourniture de souffleur à neige avec l'entrepreneur Monsieur Damien Boissonneault.

ADOPTÉE

05-01-006

Règlement no 2005-90 modifiant le règlement de zonage no 432-89

Sur une proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par le conseiller Serge Bizier, il est unanimement résolu que soit adopté le règlement no 2005-90 modifiant le règlement de zonage no 432-89 de l'ex-Ville de Princeville.

ADOPTÉE

Cercle Vierge du Sourire #992 – Demande d'aide financière refusée.

Foire Champêtre et Culturelle de Princeville – Remerciements.

Période de questions

Tel que prévu au deuxième alinéa de l'article 322 de la Loi sur les cités et villes, le Maire invite les personnes présentes à poser des questions orales aux membres du conseil.

M. Claude Trottier, représentant du Club d'autoneige des Bois-Francis demande au conseil la possibilité d'ouvrir l'accès du Parc Linéaire des Bois-Francis au Centre-ville pour une année.

Le maire Gilles Fortier mentionne que le conseil prend bonne note de la demande et qu'une réponse sera produite avant la fin de juin 2005 - A l'étude.

05-01-007

Levée de la séance

Sur la proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par le conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu que la séance soit close.

ADOPTÉE

Jean-Marc Bédard, greffier adj.

Gilles Fortier, maire

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussigné certifie par la présente que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le conseil de cette assemblée de la susdite municipalité

Louise Bergeron, trésorière